



**SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE**  
**58, allée de l'Industrie**  
**ZAE La Forêt**  
**74130 CONTAMINE-SUR-ARVE**

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 NOVEMBRE 2025**  
**À REIGNIER-ESERY**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze novembre à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des mariages de Reignier-Esery sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 5 novembre 2025

Délégués titulaires en exercice : 30

Délégués titulaires présents : 18

Délégués suppléants remplaçants présents : 5

Délégués présents : 23

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 1

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 24

Délégués titulaires absents non remplacés : 6

Secrétaire élue : Sarah BARBIER

Présents : Sarah BARBIER, Denis DUPANLOUP, Sylvia DUSONCHET, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Régis LAMURE, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Jean-Paul COSTAZ, Alexandre ROSAY, Pierre CHAUTEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, Gilles BERLIER, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Jean-Claude GERVAIS, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Stéphane NOVEL à Lucas PUGIN

Absents

-excusés : Jean-François BOSSON, Bruno FOREL

-non excusés : Michel BERTHET, François FILET, Alain PERNOLLET et Arnaud LAYAT

Était également présente à l'Assemblée : Patricia DEAGE

Heure d'ouverture de séance : 19H33 - Heure de clôture de séance : 20H00

Arrivée de Aline WATT CHEVALLIER avant le point 5.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 8 octobre 2025
2. Informations sur les décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs délégués
3. Prochaine réunion
4. Marché public 2025MAPA08 – Travaux d'assainissement et d'eau potable – Attribution et autorisation de signature
5. Marché public 2025MAPA09 – Travaux d'assainissement – Mégevette Clos des enfants – Tranche 1 – Attribution et autorisation de signature

6. Création d'un poste permanent non complet de chargé.e des Ressources humaines
7. Convention de mise à disposition avec la commune de Reignier
8. Création d'un poste sous CDD de droit public au service Finances-Marchés publics
9. Modification des statuts du SYDEVAL
10. Règlement de conséquences dommageables d'un accident
11. Questions diverses
12. Informations diverses

### **LISTE DES DÉLIBÉRATION ADOPTÉES**

Délibération n° D25\_11\_12\_85

**OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 8 OCTOBRE 2025**

**IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :**

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Comité syndical réuni le 8 octobre 2025 à Saxel.

Délibération n° D25\_11\_12\_86

**OBJET : PROCHAINE RÉUNION**

**IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :**

**DE FIXER** la prochaine réunion à FAUCIGNY, le 10 décembre 2025.

Délibération n° D25\_11\_12\_87

**OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2025MAPA08 – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :**

**D'ATTRIBUER** les marchés publics de travaux mentionnés ci-dessus aux entreprises économiquement les plus avantageuses, aux conditions financières évoquées,

**D'AUTORISER** le Président à signer :

- Les marchés publics de travaux mentionnés ci-dessus, aux conditions financières évoquées,

- Tout document relatif à l'attribution de ces marchés publics de travaux,

**D'AUTORISER** le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

**Délibération n° D25\_11\_12\_88**

**OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2025MAPA09 – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT – MÉGEVETTE – CLOS DES ENFANTS – TRANCHE N°1 – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :**

**D'ATTRIBUER** le marché public mentionné ci-dessus à l'entreprise économiquement la plus avantageuse, aux conditions financières évoquées,

**D'AUTORISER** le Président à signer :

- Le marché public mentionné ci-dessus, aux conditions financières évoquées,
- Tout document relatif à l'attribution de ce marché public,

**D'AUTORISER** le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

**Délibération n° D25\_11\_12\_89**

**OBJET : CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT NON COMPLET DE CHARGÉ.E DES RESSOURCES HUMAINES**

**IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :**

**D'APPROUVER** la création d'un poste permanent de chargé.e des ressources humaines à temps non complet de droit public dans un des cadres d'emplois suivants équivalents : rédacteurs et attachés,

**D'AUTORISER** le Président à procéder au recrutement pour ce poste permanent à temps complet au service administratif dès lors que la présente délibération est exécutoire,

**D'AUTORISER** le recrutement d'un agent contractuel si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté.

**Délibération n° D25\_11\_12\_90**

**OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AVEC LA COMMUNE DE REIGNIER-ESERY**

**IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :**

**D'APPROUVER** le principe de passation et les termes de la convention de mise à disposition entre la commune de Reignier-Esery et le Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe jointe à la présente délibération,

**D'AUTORISER** le Président à signer la convention de mise à disposition avec la commune de Reignier-Esery et toutes les formalités nécessaires pour sa mise en œuvre,

**PRÉCISE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet dès lors qu'elle est exécutoire.

Délibération n° D25\_11\_12\_91

**OBJET : CRÉATION D'UN POSTE SOUS CDD DE DROIT PUBLIC AU SERVICE FINANCES – MARCHÉS PUBLICS**

**IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :**

**D'APPROUVER** la création d'un poste d'assistant.e comptable au service Finances-Marchés publics à temps complet sous contrat à durée déterminée de droit public pour une durée de trois mois dans un des cadres d'emplois suivants équivalents : adjoints administratifs et rédacteurs,

**D'AUTORISER** le Président à procéder au recrutement pour ce poste à temps complet sous contrat à durée déterminée pour une durée de trois mois au service Finances – Marchés publics dès lors que la présente délibération est exécutoire.

Délibération n° D25\_11\_12\_92

**OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYDEVAL**

**IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :**

**D'APPROUVER** la modification des statuts du SYDEVAL annexée à la présente délibération et approuvée par délibération du SYDEVAL en date du 14 octobre 2025,

**DE CHARGER** le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D25\_11\_12\_93

**OBJET : RÈGLEMENT DE CONSÉQUENCES DOMMAGEABLES D'UN ACCIDENT**

**IL EST DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :**

**D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs aux conséquences dommageables de l'accident référencé sous le sinistre n°7/25 en date du 13 octobre 2025,

**D'AUTORISER** le règlement des frais engagés par le syndicat au titre des conséquences dommageables de cet accident, dans la limite des crédits inscrits au budget,

**DE CHARGER** le Président de mettre en œuvre les démarches nécessaires auprès des assurances, des prestataires et du comptable public.

### **SIGNATURES DU PROCÈS-VERBAL**

Le Secrétaire de Séance,



Sarah BARBIER

Le Président du Syndicat,



Lucas PUGIN